Accusé de réception en préfecture
091-219102001-20211220-DEL2021143-DE
Date de réception préfecture : 03/01/2022

Département de l'ESSONNE

Arrondissement d'ETAMPES

**Commune de DOURDAN**

**Nomenclature N° : 7**

**N°DEL2021143**

**République Française**

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

**du Conseil Municipal du 20 décembre 2021**

Conseillers en exercice : 33
Présents : 26
Votants : 32

**Objet : Partenariat entre la Ville de Dourdan et l'association ARIES pour l'année 2022 : convention d'objectifs et attribution d'une subvention**

Le 20 décembre 2021 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre 2021, s'est réuni sous la Présidence de Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

**PRESENTS** : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Laurent LARREGAIN - Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA - Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Christelle AMAND – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN - Benoît PANOT – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Thomas KIEFFER – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN - Fabrice BARON – Rémi CROUZET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Murielle VIEYRA a donné pouvoir à Philippe CELESTIN, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Marc PLISSONNEAU, Nadia LOUGHSALA a donné pouvoir à Paolo DE CARVALHO, Barbara FAUSSET a donné pouvoir à Isabelle PRADOT, Maxime FAUSSET-VANNIER a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTE** : Nassima SEMSARI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pascal AUDOUIN

Le Conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Karina STUDER :

ARIES est une association engagée sur les champs de la formation professionnelle et l'insertion par l'activité économique. Elle met en place des actions en direction des publics les plus éloignés de l'emploi sur le territoire de l'Ile de France.

Ces actions sont des outils des politiques de l'emploi et s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre les exclusions et permettent aux personnes de construire ou reconstruire un parcours professionnel et parallèlement de se réinsérer socialement.

La Commune et l'Association ARIES se sont rapprochées pour la réalisation d'une action en lien avec la transition écologique dans une logique d'économie circulaire. Plus précisément, l'action consistera à mettre en place une collecte de masques chirurgicaux usagés, par un apport volontaire à des bornes dédiées, pour en vue de les recycler et de les valoriser.

L'objectif est non seulement l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi, mais également de participer à la lutte contre la pollution engendrée par la production massive de masques chirurgicaux liée à la pandémie de COVID-19.

La Commune entend attribuer une subvention à l'association ARIES pour assurer la bonne réalisation de cette opération de collecte, à hauteur de 990 euros, correspondant à la mise en place de trois bornes sur le territoire communal, collectées mensuellement sur une période de 6 mois à compter du 3 janvier 2022.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal un projet de convention avec l'association ARIES afin de préciser la nature et le calendrier de l'action, ainsi que les modalités d'attribution d'une subvention.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

**Considérant** l'objectif de l'association ARIES de permettre l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi,

**Considérant** l'intérêt que manifeste la Commune pour le recyclage et la valorisation des déchets et, dans le contexte actuel de crise sanitaire, des masques chirurgicaux,

**Considérant** la nécessité de mettre en place des circuits de collecte de masques usagés,

**Considérant** qu'au regard de l'action envisagée sur le territoire de la Commune, une subvention de 990 € doit être attribuée à l'association ARIES sur l'exercice 2022,

**Considérant** qu'il est nécessaire de passer avec l'association ARIES une convention afin de préciser la nature et le calendrier de l'action, ainsi que les modalités d'attribution d'une subvention pour l'année 2022, dont le projet est joint en annexe,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** le projet de convention mettant en place un partenariat avec l'association ARIES pour la réalisation d'une action d'insertion par l'activité économique sur la Commune de Dourdan,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association ARIES pour l'année 2022,

- **d'attribuer** une subvention d'un montant de 990 € à l'association ARIES pour l'année 2022,

- **de dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Acte rendu exécutoire :
- **Publié le :** - 3 JAN. 2022
- **Transmis au représentant de l'Etat**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme
**Le Maire**
**Paolo DE CARVALHO**

MAIRIE DE DOURDAN (ESSONNE)